

**OBJET : Compte-rendu du Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale, du 16 Octobre 2015**

---

**Résumé**

La 5e réunion du CNDSI s'est tenue le 16 octobre 2015, avec un ordre du jour particulièrement dense - trois semaines après l'adoption des ODD à New-York, quelques semaines après l'annonce d'une évolution majeure de notre dispositif de financement de notre politique de développement et 50 jours avant l'ouverture officielle de la COP 21. Cette réunion très substantielle a permis au CNDSI de débattre de l'évolution en cours du dispositif de développement de la France et d'avoir des échanges de vues approfondis sur les objectifs du développement durable et sur les perspectives de la conférence de Paris sur le changement climatique.

---

Le CNDSI (Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale) s'est réuni le 16 Octobre (pour la troisième fois cette année) sous la présidence de Mme Annick Girardin, Secrétaire d'Etat au Développement et à la Francophonie. **Plusieurs membres du Collège International récemment nommés par la secrétaire d'Etat, ont pu faire le déplacement pour l'occasion :** M. Adrien Akouété (Togo), Mme Soukeyna Ndiay Ba (Sénégal), Mme Oumou Sall Seck (Mali) et M. Rolando Arellano (Pérou).

Les quatre principaux points de l'ordre du jour étaient :

**1° Ressources de l'Aide publique au développement ; adossement de l'AFD à la Caisse des dépôts et consignations**

**La Secrétaire d'Etat a rappelé les choix du gouvernement de stabiliser dans le PLF 2016 des moyens de la politique de développement.** il s'agissait d'un choix politique fort, au détriment d'autres engagements budgétaires, du début d'un renversement de tendance, **devant conduire à l'horizon 2020 à un doublement des moyens, en dons (+360 millions d'euros) et d'une augmentation significative des prêts (+ 4 milliards d'euros)** avec la réaffirmation de priorités fortes, comme le respect de l'objectif de 0,15 à 0.2% du PIB dédiés à l'aide aux PMA. Ce faisant, en termes de méthode, la France se mettait en phase, sans ambiguïté, avec les engagements pris lors de la conférence sur le financement du développement à Addis Abeba et avec l'agenda 2030, récemment adopté à New York.

**Le rapprochement de l'AFD avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)** s'inscrit dans cette perspective d'une hausse des moyens, qui donne à l'AFD la capacité de changer d'échelle et permettant d'aller vers plus d'inclusivité et de mieux associer l'ensemble des acteurs, comme par exemple les collectivités territoriales. Comme cela a été souligné par Mme Annick Girardin et par M. Rémy Rioux (secrétaire général adjoint du MAEDI), le rapprochement entre les deux institutions devrait ainsi permettre de renforcer la capacité d'action de l'AFD sur les territoires, en lien avec les acteurs locaux – ce qui, a ajouté Madame Girardin soulignant que cette réforme n'atténue en rien la gouvernance politique de l'aide publique au développement.

Les principaux éléments clés de la mission de préfiguration de la réforme AFD/CDC - confiée par une lettre du Président de la République à Rémy Rioux – ont été présentés aux membres du CNDSI :

- 4 axes de travail : 1/ un volet financier, 2/ un volet stratégique, 3/ un volet juridique, 4/ un volet social.
- Un calendrier en 3 temps : présentation des différentes propositions de la mission fin 2015 [2016]; décision sur les principes de la réforme en avril 2016 ; mise en œuvre de la réforme en septembre 2016.

Les collègues membres du CNDSI ont formulé, à propos de cette réforme, dans l'ensemble bien accueillie, certains "points de vigilance":

- Etre vigilant à ne pas accentuer le déséquilibre entre les prêts et les dons ;
- Conserver la dimension pluri-acteurs de la gouvernance de l'AFD, ainsi que son identité ;
- Associer les collectivités territoriales et les RRMA (réseaux régionaux multi-acteurs) pour la mise en œuvre de projets dans les territoires ;
- Que l'utilisation du canal des ONG ne se fasse pas au détriment des collectivités locales, dont les autorités devaient être informées et avoir leur mot à dire (observation formulée par Madame Oumou Sall Seck (maire de Goundam, au Mali, membre du collège des personnalités étrangères.

La DGM a présenté par ailleurs trois réformes de la gouvernance de la politique de développement qui entrent dans le cadre de la modernisation du département (MAEDI 21) :

- le transfert de la responsabilité des projets bilatéraux de gouvernance démocratique à l'AFD
- le transfert de la gestion de l'expertise technique du MAEDI à Expertise France
- la réforme du fonds de solidarité prioritaire (FSP) : vers une simplification et une plus grande déconcentration en direction des postes;

Cette présentation a suscité un certain nombre de réactions de la part des divers collègues :

- une interrogation de la part du collège des acteurs économiques sur les évolutions à attendre dans l'articulation des différents volets du financement du développement ;
- des préoccupations du collège des ONG sur l'équilibre à terme des prêts et des dons et la progression souhaitable des moyens, sur son souhait de participer davantage à la mobilisation de l'expertise
- une interrogation de la part du collège des collectivités locales sur le rôle que devaient jouer, par rapport à l'Etat, non seulement les collectivités locales mais aussi les réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA) et, dans les pays partenaires, la mobilisation des autorités régionales et locales, notamment pour la réalisation de petits projets.

En réponse à ces interrogations, M. Gautier Mignot (DGM adjoint) et M. [Rémi] Rémy Rioux ont indiqué que ces différentes réformes en sont à leurs prémices et s'inscrivent dans une démarche de concertation. **Un bureau élargi du CNDSI devrait être organisé dans les prochaines semaines afin de compiler et de consolider les contributions des membres du Conseil à ces différents sujets.**

## **2° Réforme du volontariat**

Le délégué pour les relations avec la société civile (DGM-CIV) a partagé avec les membres du CNDSI l'état d'avancement des **différents chantiers concourant aux nécessaires aménagements du volontariat et de l'engagement des jeunes dans le service civique à l'international** :

- évaluation de la politique publique consacrée à l'engagement citoyen des jeunes à l'international : tenue le 16 octobre du 2ème comité de pilotage consacré à l'examen d'un état des lieux;
- mise en place du portail de la mobilité internationale, inauguré le 8 octobre ([www.decouvriremonde.jeunes.gouv.fr](http://www.decouvriremonde.jeunes.gouv.fr)).
- tenue de rendez-vous des opérateurs du département avec l'Agence du Service Civique

destinés à permettre une montée en puissance du service civique à l'international et, avec le même objectif, organisation d'un séminaire avec tous les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux impliqués le 20 novembre prochain.

### **3° Échanges autour des Objectifs du développement durable (ODD)**

La Secrétaire d'Etat s'est félicité des résultats obtenus, tant à Addis-Abeba à la mi-juillet (financement du développement) qu'à New York à la fin du mois de septembre (adoption des ODD), résultats pour lesquels le dialogue entre les négociateurs et la société civile avait joué un rôle déterminant; il en serait nécessairement de même dans la phase de mise en œuvre de cet agenda 2030, agenda universel et inclusif sur lequel la mobilisation de tous les acteurs serait nécessaire, au niveau national et international.

Le Directeur des Biens mondiaux a souligné à cet égard que **l'agenda universel suppose que la France mette elle-même en œuvre celui-ci au niveau national** et rapporte sur ses propres progrès au sein du Forum politique de haut niveau (FPHN). La société civile, le secteur privé, les collectivités locales devront être associés à cette mise en œuvre, dans le cadre d'un leadership qui deviendra domestique (le MEDDE et les autres ministères compétents), en s'appuyant sur ses politiques publiques de développement durable, insérées dans les stratégies européennes, et ce dans celui plus global défini par les nations unies.

**Les différents membres du CNDSI ont félicité "l'équipe France" pour le travail de concertation mené entre l'Etat et la société civile, sur les ODD comme sur la COP 21,** et relevé trois principaux défis :

- l'encadrement souhaitable, du point de vue des ONG et des syndicats, du rôle croissant des grandes entreprises en matière de lutte contre la pauvreté ;
- la nécessaire dimension multi-acteurs de la mise en œuvre des ODD, qui suppose de prendre en compte la diversité des acteurs et de leurs stratégies respectives;
- la complexité qu'il y aura à concrétiser, à s'approprier et à suivre 169 cibles, dans la confiance et la transparence, avec un système d'indicateurs, qui est encore en cours d'élaboration.

Dès lors, les participants à la réunion ont estimé que, 2016 étant l'année de la mise en œuvre des ODD, **le rôle du CNDSI pourrait jouer un rôle de dynamisation et de mobilisation inter-acteurs.**

Dans cette perspective, **la Secrétaire d'Etat proposera à la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie d'organiser une réunion conjointe du CNDSI et du CNTE (Conseil National de la Transition Ecologique) au début de l'année 2016, les résultats de la COP 21 devant alors être intégrés à cette dynamique.**

### **4° Échanges autour de la COP 21**

Comme l'a rappelé la Secrétaire d'Etat, le cadre de mise en œuvre de l'accord attendu est effectivement celui des ODD ; cette précision mériterait d'apparaître dans le texte en cours de négociation.

Le Sous-directeur de la DBM en charge du climat (DBM/CLEN) a dressé état d'avancement de la préparation de la COP 21 :

- La publication par 149 pays de leurs contributions nationales - INDCs (les 3/4 des Etats engagés dans le processus COP, représentant 96% des émissions mondiales).
- La réunion le 19 octobre du Groupe de négociation, sur un nouveau projet de texte (une dizaine de pages, beaucoup plus lisible)
- L'organisation en complément par la présidence française, d'une pré-COP (les 8 et 9 novembre).
- Le lancement de « l'agenda d'actions (Paris-Lima) » par la présidence française, permettant d'encourager et de rendre visibles les engagements des acteurs non étatiques ; ils seront mis en avant lors de la COP 21, le 5 décembre.

Les membres du CND SI ont souligné pour la plupart l'importance qu'il y aurait à réviser les projections tous les 5 ans, sachant que l'objectif des 2 degrés ne sera pas atteint dès la réunion de Paris. Ils ont également interpellé le MAEDI sur l'importance qu'il y aurait à garantir les engagements financiers annoncés, *condition sine qua non* de la fiabilité des projections. Plusieurs membres du CND SI ont en outre souligné que les moyens dédiés à l'adaptation étaient insuffisants. C'est un point sur lequel la délégation française exercera toute sa vigilance au cours des sessions de négociation à venir. La Secrétaire d'Etat a indiqué que des annonces concrètes en la matière étaient attendues à l'occasion de la COP21.

Le collège ONG a, enfin, appelé l'attention de la Secrétaire d'Etat, sur **les difficultés concrètes que rencontre la Coalition Climat**, reconnue grande cause nationale par le gouvernement (budget, visas, hébergements); cette préoccupation a été entendue.

### 5° Points divers

Contrats de désendettement et de développement (C2D), sujet soulevé par le collège syndical : **la Secrétaire d'Etat a sollicité l'organisation prochaine d'une réunion technique à l'initiative de l'AFD** pour examiner les difficultés qui étaient rencontrées sur place, dans la relation avec les sociétés civiles locales au stade de la mise en oeuvre.

La Secrétaire d'Etat s'est félicitée enfin que le groupe de travail, dont la création avait été décidée lors du CND SI de juin dernier, sur le thème « **migrations et le développement** » commence ses travaux; elle a par ailleurs souhaité rencontrer ses membres avant le **Sommet de la Valette sur la Migration (11/12 novembre)** de façon à ce que les réflexions de la société civile sur ce thème puissent être prises en considération.